# **MATÉRIEL A NE PAS OUBLIER:**

**Tout doit être marqué** au nom du jeune et mis dans une seule valise ou un sac à dos. Les quantités sont indicatives.

Indiquez le nombre effectif de vêtements présents dans le bagage.

Il n'y aura pas la possibilité de laver son linge sur place.

#### 1 - Penser à prendre :

- De quoi faire son courrier, carnets de chants, instruments de musique
- Argent de poche : 10€ maximum
- Petit sac à dos (pour les déjeuners sur les pistes)

2 - Apporter :
----------------

	-6	0
1 combinaison ou salopette de ski		
2 collants de ski		
6 tee-shirts (de ski)		
3 sous-pull pour le ski		
3 paires de chaussettes de ski (épaisses et hautes)		
• 1 anorak		
1 gros pull ou 1 polaire pour l'extérieur		
1 paire de chaussure d'extérieur		
<ul> <li>1 paire d'après-ski</li> <li>1 casque (fourni par les familles ou loué sur place moyennant 15€)</li> </ul>		
2 paires de gants ou de moufles	_ 🗆	
• 1 bonnet	_ 🗆	
1 écharpe	_ 🗆	
Tenues d'intérieur :		
Chemises et tee-shirts	_ □	
1 pull d'intérieur	_ □	
1 paire de pantoufles ou chaussures d'intérieures	_ 🗆	
• 1 pyjama	_ 🗆	
1 trousse de toilette garnie et marquée	_ 🗆	
1 serviette de toilette	_ □	
8 sous-vêtements	_ 🗆	
chaussettes fines	_ 🗆	
1 sac à linge sale	_ 🗆	
Crème solaire et protection pour les lèvres	_ 🗆	
1 drap housse et 1 taie d'oreiller	_ 🗆	
1 housse de couette obligatoire	_ 🗆	

## 2 dates à noter :

**Réunion d'information** pour tous les parents (+ présence obligatoire des jeunes entre 12 et 17 ans)

Le mercredi 18 janvier 2023

Retour des camps ski : après-midi photos et vidéos !

Le dimanche 12 mars 2023

#### Conditions d'annulation :

- En cas d'annulation de notre fait ou sur décision gouvernementale, le remboursement sera de 100%.
- Sur votre demande et sur justificatif :
  - entre le 15 décembre 2022 et le 25 janvier 2023, nous remboursons 65% du prix du séjour;
  - entre le 25 janvier et le 15 février, nous remboursons 30% du séjour.
  - Au-delà du 15 février, aucun remboursement ne sera opéré.



## **Bulletin CAMPS DE SKI 2023**

NOM de l'enfant :	1 <sup>er</sup> camp : du 18 au 25 février 2023 □	
Prénom de l'enfant :	2° camp : du 25 février au 4 mars 2023 $\ \square$	
Dògle de vie		



### ntyit ut vit

La vie commune suppose l'acceptation de règles communes 3) Règles spécifiques au camp de ski : qui pour certaines

- 1) tiennent à l'exigence de la vie de groupe ;
- 2) pour d'autres : correspondent à un choix de vie ;
- 3) enfin un camp de ski comporte des règles spécifiques.

### 1) Parmi les exigences de la vie de groupe figurent :

La disponibilité dans le service de la vie quotidienne. Le décentrement de soi et le renoncement à son propre con-

L'ordre et la propreté.

nisse tout mauvais esprit,

Le désir de résoudre les difficultés par le haut et d'accueillir les contretemps dans l'humour,

Le respect des personnes et des biens d'autrui, La soumission aux règles de sécurité énoncées.

#### 2) Parmi les règles qui correspondent à un choix de vie figurent :

Le refus de la vulgarité,

Le refus du flirt,

L'abstention de téléphone portable, ipod, tablettes et autres objets de ce genre.

L'abstention de tabac et d'alcool.

Tout enfant boira chaque matin une boisson chaude, Tout enfant prendra part aux repas en se nourrissant de tout ce qui est servi, même en petite quantité.

Cet ensemble prenant place dans un climat de vie chrétienne, chaque participant au séjour, étant respecté son itinéraire intérieur personnel, prendra part à la vie et aux activités d'ordre spirituel de manière communautaire et avec un esprit d'ouver-

La contribution à un climat fraternel, franc et détendu qui ban- Il est évident que dans le cas contraire ou dans le cas où cette règle de vie constituerait un poids insupportable à l'un ou l'autre, comme en cas de désobéissance grave, le renvoi pourrait ultimement constituer le dernier recours. Le renvoi d'un enfant sera aux frais de la famille. Dans pareil cas, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Je certifie avoir lu la règle de vie et m'engage à la respecter.

Date et signature de l'enfant :

### **Autorisation Parentale**

Autorise les responsables du camp de ski du Bon Conseil :

Je, soussigné(e), .....

- A prendre toute mesure jugée par eux nécessaire en cas d'accident.
- A faire sortir mon enfant de l'hôpital en cas d'hospitalisation.
- A transporter notre enfant dans les véhicules dont ils disposeront.
- A pratiquer éventuellement toute autre activité proposée pendant le séjour.
- A mettre sur le site Wordpress (https:/bonconseil7.wordpress.com) les photos sur lesquelles apparaîtrait mon enfant.

Date et signature :

### Paiement du séioui

Merci de joindre la totalité du paiement avec ce bulletin d'inscription par virement ou en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de l'AEBC.

Le 1<sup>er</sup> chèque est encaissé au moment de l'inscription, le 2° chèque en janvier et le 3° chèque en février.

#### ☐ Par virement unique :

Merci de préciser dans le libellé du virement : les nom et prénom de l'enfant + camp ski 2023

Titulaire du compte : ASS EDUCATIVE DU BON CONSEIL Domiciliation: CL PARIS SAINT FR.XAVIER 00487 IBAN: FR18 3000 2004 8700 0000 5632 V07 BIC: CRLYFRPP

- ☐ Je verse la totalité du coût du camp en 1 fois (1 chèque) :
- O 36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)
- O 15 € pour la location d'un casque
- O Je fais un don de .........€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

- ☐ Je verse le coût du camp en 2 fois (2 chèques) :
- O 36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)
- O 2 chèques de 360 €
- O 15 € pour la location d'un casque
- O Je fais un don de .........€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)
- ☐ Je verse le coût du camp en 3 fois (3 chèques) :
- O 36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)
- O 3 chèques de 240 €
- O 15 € pour la location d'un casque
- O Je fais un don de ..........€ pour aider des enfants à partir au ski

Si vous inscrivez plusieurs enfants, merci de grouper les paiements. Chèque(s) à l'ordre de l'AEBC.

## Détails généraux et pratiques

Départ du car le samedi matin entre 8h30 et 10h du BC Retour du car le samedi au matin entre 7h et 9h au BC



Des précisions vous seront données ultérieurement par les organisateurs.

- § **Pré-inscriptions** en ligne (portail adhérents) pour les adhérents du 24 au 27 novembre et inscriptions pour tous à partir du lundi 28 novembre à l'accueil du Bon Conseil, 6 rue Albert de Lapparent. Infos et disponibilités sur le site internet.
- § Effectifs: Une soixantaine d'enfants du CE1 à la Terminale (7-17 ans).
- § Encadrement: 1 éducateur pour 8 enfants Séjour déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Direction du camp 1 : Père Nicolas CHAPELLIER et Joséphine PITTY.
- Direction du camp 2 : Père Francisco DOLZ et Gabrielle LAROCHE.
- § Groupe Abbé Esquerré (Primaire) : Activités de loisirs le matin. Ski l'après-midi.
- § Groupe Abbé Derry (Collège/Lycée): Ski le matin et l'aprèsmidi. Pique-nique sur les pistes si la météo le permet.
- § Tarif: 720 € par personne + 36 € si l'enfant n'est pas encore adhérent. Si vous le pouvez, merci d'ajouter un don afin de permettre à des enfants de partir au ski. Ce prix comprend le transport, la pension complète, les remontées mécaniques et l'assurance. (Voir modalités d'annulation au verso) Pour plusieurs enfants de la même famille et en cas de difficultés financières, possibilité de tarifs dégressifs et d'étalement du règlement : voir avec le père Francisco : perefrancisco@bonconseil.org.
- § Adresse: Chalet L'Oule des Praz Hameau du Collet -73530 Saint Jean d'Arves